

Zeitschrift: Studia philosophica : Schweizerische Zeitschrift für Philosophie =
Revue suisse de philosophie = Rivista svizzera della filosofia = Swiss
journal of philosophy

Herausgeber: Schweizerische Philosophische Gesellschaft

Band: 58 (1999)

Artikel: La concurrence est-elle morale?

Autor: Dermange, François

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-882942>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

FRANÇOIS DERMANGE

La concurrence est-elle morale ?

How can we get rid of ideological representations which portray competition as either a saint or a demon? Going back to Adam Smith's views on liberalism, this paper reminds us that competition was defended on the basis of its values and for essentially moral reasons. But competition is not simply to be equated to 'laissez-faire': it needs to be protected, limited and corrected by properly political rules.

« La concurrence au sens des libéraux [...] est contre nature et opposée à la conception chrétienne de la vie ».¹ C'est en pensant à cette affirmation de l'encyclique pontificale *Centesimus Annus*, largement relayée dans les milieux d'Eglises² et au-delà, qu'il m'a paru utile de revenir sur la moralité ou l'immoralité de la concurrence. Entre ceux qui l'encensent comme substitut d'un politique défaillant et ceux qui la démonisent comme source de tous les maux, à qui faut-il donner raison ? J'espère que cet article posera quelques éléments utiles pour la réflexion.

Pour ce faire, je propose de partir de la manière dont la tradition libérale en ses débuts a posé la valeur et la critique de la concurrence. Ce détour par l'histoire nous fournira l'espace d'une distance critique. Il permettra aussi de revenir au moment décisif où l'économie, traditionnellement vue comme une branche de la morale, s'en est émancipée. Il sera l'occasion, je l'espère, de mieux voir qu'il n'y a pas à choisir entre le politique et la concurrence, mais à envisager leur complémentarité comme un défi qui se pose à chaque époque de manière nouvelle.

1. Les vertus de la concurrence

C'est à Adam Smith que je propose de revenir en premier lieu, figure emblématique de l'économie libérale, mais aussi moraliste et théolo-

1 *Centesimus Annus*, n° 24.

2 C'est le cas par exemple du document rédigé conjointement par la Conférence des évêques suisses et par la Fédération des Eglises protestantes de la Suisse, intitulé *Quel avenir voulons-nous ?*, Berne, 1998 ; cf. en particulier p. 11-12.

gien. Smith range explicitement l'économie parmi les branches de la morale, aux côtés de la théologie naturelle, de l'éthique et de la jurisprudence.³ Si l'on considère pourtant qu'il émancipe l'économie de la morale, c'est qu'il montre qu'il n'y a pas besoin de faire preuve de vertu pour que l'économie soit vertueuse; il suffit de s'en remettre pour l'essentiel au jeu des intérêts dont l'effet composé est bien produit par les hommes, mais sans qu'ils en aient ni conscience ni volonté. La dissociation de l'économie et de la morale ne tient que pour autant qu'on fasse la double hypothèse que c'est l'intention qui qualifie la moralité et même une intention altruiste. Or, non seulement ces hypothèses ne vont pas de soi, mais il faut se souvenir que Smith a la conviction que son travail philosophique s'inscrit dans un univers newtonien dont les différentes parties sont coordonnées par l'action d'un Dieu horloger. Parler de science à propos de l'économie ne signifie pas qu'elle soit affranchie de toute conception morale. L'économie conforme à la Nature que Smith cherche à restaurer doit être, dans sa finalité comme dans ses moyens, conforme à ce que cette même Nature indique à nos intuitions morales.

On jugera cette compréhension de la science incompatible avec le sens que nous lui donnons aujourd'hui. Si je la mentionne, ce n'est pas pour la défendre mais pour rappeler que dans l'optique des pères de l'économie libérale, il allait sans dire que, même soustraite à notre volonté, l'économie devait poursuivre une finalité morale, la lutte contre la pauvreté et l'exclusion,⁴ et prendre des moyens moraux, au premier rang desquels la concurrence.

Là où la concurrence n'est pas instaurée règnent en effet le monopole et son cortège varié de protectionnismes. Or cette voie est nécessairement injuste :

« Je puis l'affirmer hardiment : les plus cruelles de nos lois fiscales sont douces et modérées en regard de celles que les cris de nos marchands et manufacturiers ont arrachées au législateur pour le soutien de leurs injustes et absurdes monopoles. On peut dire de ces lois ce qu'on a dit de celles de Dracon ; elles ont toutes été écrites avec du sang ».⁵

3 Ces quatre parties correspondent à la liste que Smith donne des disciplines philosophiques : *An Inquiry into the Nature and Causes of the Wealth of Nations* [1776], (ci après *Wealth of Nations*) éd. R. H. Campbell, A. S. Skinner & W. B. Todd, Oxford, OUP, 1976, V, i, f, 23.

4 Cf. mon article « Le libéralisme peut-il venir à bout de l'exclusion ? », *Comprendre et combattre l'exclusion*, Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes, 1998.

5 *Wealth of Nations*, IV, viii, 17.

Le monopole pr  t  rite la soci  t   toute enti  re : les autres producteurs en les privant de l'acc  s au march  , les salari  s qu'on livre    l'arbitraire d'un employeur impos  , les fournisseurs qui n'ont d'autres d  bouch  s que le monopole, l'Etat incapable de pouvoir mener une *bonne gestion*,⁶ mais surtout les consommateurs :⁷

« Par les entraves mises    l'importation de toutes marchandises   trang  res qui pourraient venir en concurrence avec celles de notre sol ou de nos manufactures, on a   videmment sacrifi   l'int  r  t du consommateur    celui du producteur. C'est pour le seul b  n  fice du producteur qu'on doit payer le surplus de prix que ce monopole ne manque pas d'entra  ner pour le prix des marchandises. C'est aussi pour son seul b  n  fice qu'on a instaur   des primes    l'exportation de quelques-unes de ses productions. Il faut que le consommateur paie et l'imp  t qui sert    financer le paiement de la prime par l'Etat, et la taxe plus lourde encore qui vient de l'augmentation du prix de la denr  e sur le march   int  rieur. »⁸

C'est contre cette logique du monopole que Smith va en appeler    la *libert   naturelle*⁹ d'o   le lib  ralisme va tirer son nom. Mais ne nous trompons pas, la libert   naturelle signifie moins la libert   d'entreprendre, que la *juste libert  *.¹⁰ Les propositions   thiques de Smith supposent une analyse socio-historique ayant r  v  l   la tendance end  mique au rapport de force o   le plus fort tire partie de la libert   pour imposer sa loi et se m  nager des rentes de situation : la grosse entreprise interdit l'acc  s de son march   au petit concurrent, le d  tenteur de capital impose    l'entrepreneur des conditions usuraires, l'employeur   trangle son salari  . C'est la raison pour laquelle il ne suffit pas de lever les entraves pour que la libert   naturelle soit restaur  e. La libert   n'a pas le sens de libert   spontan  e et ne peut se penser comme libert   individuelle seulement. La juste libert   est celle du faible lib  r   du plus fort et c'est par la contrainte d'une forme de march   qui impose aux positions de rester ouvertes que la libert   pourra   tre d  fendue contre l'atavisme des forts. D'o   l'importance que Smith donne    la concurrence.¹¹

6 *Op. cit.*, I, xi, b, 5.

7 Smith tient pour une maxime   vidente que « la consommation est l'unique but, l'unique terme de toute production, et l'on ne devrait jamais s'occuper de l'int  r  t du producteur qu'autant qu'il le faut pour favoriser l'int  r  t du consommateur » (*Op. cit.*, IV, viii, 49).

8 *Op. cit.*, IV, viii, 50-51.

9 *Op. cit.*, IV, ii, 42.

10 *Op. cit.*, I, x, c, 12.

11 « Une bonne gestion ne peut   tre   tablie dans un pays que dans la mesure o   chacun se voit forc  , par une concurrence libre et g  n  rale, d'y avoir recours pour la d  fense de ses propres int  r  ts » (*Op. cit.*, I, xi, b, 5).

L'insistance sur la liberté ne répond donc pas d'abord, dans l'esprit du libéralisme naissant, à un souci d'efficacité auquel elle serait subordonnée. Il est vrai que la concurrence est économiquement efficace et que le marché n'alloue correctement les ressources disponibles que sous des conditions analytiquement très restrictives,¹² mais l'économie n'a pas sa finalité en elle-même. Si Smith plaide pour le libre-échange et la concurrence, c'est qu'il voit là un moyen de rendre leur dignité humaine et pas seulement matérielle à ceux qui en sont injustement privés.

Mais la concurrence ne défend pas seulement la liberté. Smith lui assigne une tâche plus ambitieuse encore, celle de promouvoir la justice.¹³ Pour le comprendre, il faudrait partir de la sollicitude et des caractères qui lui sont attachés : la relation de visage à visage et l'entraide réciproque qui lie deux êtres selon le paradigme aristotélicien de l'amitié. Or la concurrence permet d'étendre aux différents partenaires sans visage du marché ce que la sollicitude commande entre deux êtres qui se choisissent pour égaux. C'est cette abstraction du cadre de la relation interpersonnelle, associée à l'idée d'égalité et de réciprocité, qui permet de parler de justice à propos de la concurrence.

Revenons un instant sur les deux valeurs que nous avons mentionnées : l'égalité et la réciprocité.

En valorisant l'égalité de tous les acteurs, Smith s'inscrit dans un projet éthique dont il sait bien qu'il remonte à Aristote et qui sera prolongé, sous des formes différentes, jusqu'à Rawls : justifier l'égalité sans cautionner l'égalitarisme dans la distribution des biens. Pour Aristote, l'égal a le caractère de la médiété qui permet de caractériser toute forme de vertu. Mais lorsque Aristote se penche sur la question de la répartition des biens, il prend soin de définir qu'il ne peut s'agir d'une égalité arithmétique des choses partagées qui ne conviendrait pas à la nature des personnes.

« Le problème d'Aristote est de former l'idée d'une égalité proportionnelle qui maintienne les inévitables inégalités de la société dans le cadre de l'éthique : à chacun en proportion de sa contribution, de son mérite, telle est la formule de la justice distributive, définie comme égalité proportionnelle. »¹⁴

12 Transparence des prix, homogénéité des produits, libre entrée sur le marché, nombre de concurrents élevé etc.

13 Le principe de la concurrence est « que chacun puisse se diriger à sa manière dans la poursuite de ses intérêts privés, sur un vaste plan d'égalité, de liberté et de justice » (*Op. cit.*, IV, ix, 3).

14 P. RICŒUR, « Éthique et morale », in *Lectures I. Autour du politique*, Paris, Seuil, 1991, p. 256–269.

La concurrence est fondée sur le principe même de la justice distributive, à ceci près qu'elle conteste l'affirmation antique sur le mérite lié à la naissance, tel qu'il peut être diversement défini par les constitutions de l'époque. Pour l'homme des Lumières qu'est Smith, il ne peut y avoir de différence de mérite que de talents ou de compétences reconnus par les autres. La concurrence consiste ici, sous une forme renouvelée, à rendre égaux deux rapports entre, chaque fois, une personne et un mérite.

Quant à la réciprocité, elle signifie non seulement que la concurrence oblige une reconnaissance mutuelle de la liberté, mais elle est aussi sous-tendue par le paradoxe qu'en poursuivant son projet personnel de liberté sur le marché chacun contribue indirectement à l'accroissement de la richesse de tous et à sa distribution entre tous. Autrement dit, la concurrence poursuit la fonction distributive de la sollicitude, tout en la dépassant. Pour le comprendre, il faut naturellement suivre Smith dans le rôle qu'il donne à la division du travail.¹⁵ Mû par son intérêt, chaque artisan cherche à produire davantage en investissant dans son travail de moins en moins de peine. Comme il connaît mieux que quiconque les étapes de la production de sa spécialité, il comprend bientôt qu'au lieu de maîtriser seul l'ensemble du processus productif, il pourrait améliorer considérablement la productivité de son travail en concentrant ses efforts sur l'une de ses phases. Il s'efforce alors de convaincre ses confrères qu'il est dans l'intérêt de tous de décomposer la production en phases élémentaires et de la répartir entre eux. Chacun choisit la phase pour laquelle il est le plus doué,¹⁶ gagne une plus grande dextérité, évite des pertes de temps de déplacement d'un poste de travail à un autre et invente des machines mieux adaptées au travail spécifique qu'il doit accomplir.¹⁷ Tirant directement profit de ces premiers gains de productivité, les artisans peu-

15 La division du travail se produit théoriquement indépendamment de la différenciation des facteurs de production et avant elle, entre artisans indépendants.

16 « Sans la disposition des hommes à faire des trafics et des échanges (*to truck, barter and exchange*), chacun aurait été obligé de se procurer lui-même toutes les nécessités et commodités de la vie. Chacun aurait eu la même tâche à remplir et le même ouvrage à faire et il n'y aurait pas eu cette grande différence d'occupations qui seule peut donner lieu à une grande différence de talents » (*Op. cit.*, I, ii, 4).

17 *Wealth of Nations*, I, i, 5 ; cf. *Lectures on Jurisprudence*, éd. R. L. Meek, D. D. Raphael & P. G. Stein, Oxford, OUP, 1978 (B) p. 215 sq.

vent progressivement accumuler le capital¹⁸ nécessaire aux investissements en machines de plus en plus coûteuses qui viennent démultiplier la productivité de leurs efforts. A mesure que tous s'enrichissent,¹⁹ la demande augmente, ce qui permet en retour une segmentation de plus en plus grande des activités productives. La division du travail ne connaît alors d'autre limite que la taille du marché.²⁰ Plus un marché est grand, plus il devient facile pour un artisan de vivre de l'activité spécifique dans laquelle il excelle.²¹

La division du travail est ainsi le moteur même d'un développement qui se répercute jusque dans les dernières classes du peuple.²² Progressivement, toutes les activités productives et les services tirent avantage de la croissance, en même temps que grandit un réseau d'interdépendances où chacun est, à sa mesure, utile à tous les autres :

« Cette disposition à échanger bien contre service, bien contre bien, chose contre chose ne donne pas lieu seulement à la diversité des emplois mais veille à son utilité. [...] Même le philosophe et le porteur profitent l'un de l'autre. Le porteur aide le philosophe en transportant ce qu'il veut, mais aussi lorsqu'il participe à l'emballage, au transport et au déballage des biens qui remplissent les boutiques et les magasins des marchands, il contribue à ce que chaque chose que le philosophe achète soit moins chère que si l'on avait confié ce qu'il fait à un travailleur moins diligent. Le philosophe, quant à lui, profite au porteur en étant parfois son client mais aussi par les améliorations qu'il apporte aux différents arts. Celui qui brûle du charbon ou qui mange du pain est au bénéfice du travail du philosophe qui a inventé la pompe à incendie et le moulin. »²³

Les titres donnés au premier chapitre de la *Théorie des sentiments moraux* et de la *Richesse des nations* donnent chaque fois le thème essentiel de l'ouvrage : de même que la sympathie est la clé du sys-

18 Le rôle du capital dans la théorie de Smith, est indépendant de la figure historique du capitaliste ; cf. *Wealth of Nations*, I, viii, 5.

19 Ce n'est pas la richesse de la nation comme telle qui intéresse Smith mais « cette opulence générale qui se répand jusque dans les dernières classes du peuple » (*Op. cit.*, I, i, 10).

20 La croissance économique requiert un marché de plus en plus vaste. De là vient la nécessité de passer d'une économie nationale à une économie internationale. C'est ainsi que Smith résout la question des débouchés.

21 Cf. *Op. cit.*, I, i, 4. Dans un marché de 100 montres, aucun émailleur sur montre ne peut vivre de son travail, ce qui devient possible si le marché est de 10 000.

22 « *The indigence of a savage is far greater than that of the meanest citizen of anything that deserves the name of a civilized nation* ». (*Jurisprudence* (A) vi, 27)

23 *Jurisprudence* (A) vi, 47-49.

tème éthique de Smith, la division du travail est celle de son système économique. Mais il y a entre la sympathie et la division du travail plus qu'un rapport formel.²⁴ Dans les deux cas, les principes de la morale et de l'économie naissent des passions spontanées des individus, leur font élaborer à leur insu les règles qui protègent leur vie commune et les rendent mutuellement dépendants, sans qu'aucun soit aliéné par les autres.²⁵ La figure emblématique de l'*homo œconomicus* smithien n'est pas la caricature solitaire qu'en a donnée l'économie ultérieure mais ce commerçant, obligé de tous ses clients, qui « ne dépend pourtant d'aucun d'eux en particulier ». ²⁶ Chacun « dans une société civilisée » requiert « l'assistance et la coopération de milliers », ²⁷ tandis que même les plus riches ne peuvent commander à plus d'une douzaine. ²⁸ L'interdépendance n'est donc jamais le masque de l'asservissement de tous par quelques-uns. La concurrence corrige le risque de l'égale liberté d'enfermer chacun dans sa solitude. A la base, une communauté humaine est un système de coopération où tous doivent pouvoir bénéficier de la contribution des autres et où tous sont redevables les uns des autres. La concurrence répond ainsi à « cette intuition de la juste rétribution entre associés, très profondément ancrée dans la conscience humaine ». ²⁹

Peut-on aller plus loin encore en assignant à la concurrence une fonction de justice politique débordant celle de justice distributive ? Smith paraît en avoir caressé l'espoir. Après avoir dénoncé les exactions des Européens en Amérique nouvellement découverte, il poursuit :

24 L'intérêt est à l'économie ce que le sentiment moral est à l'éthique, et la division du travail, le pendant du jeu naturel de la sympathie. Nous avons besoin des uns des autres pour vivre matériellement (*Richesse des nations*) aussi bien qu'affectivement (*Théorie des sentiments moraux*). Si la médiation monétaire ne nous donnait pas l'illusion que nous sommes quittes de tout ce que nous recevons, nous devrions être naturellement animés d'un puissant motif de reconnaissance envers tous ceux qui nous permettent de vivre (*Wealth of Nations*, I, i, 11).

25 Le jeu des libertés individuelles favorise une interdépendance sociale bienvenue ; cf. Christopher BERRY, « Commerce, Liberty and Modernity », in P. GILMOUR (éd.), *Philosophers of the Enlightenment*, Edimbourg, Edinburgh UP, 1989.

26 *Wealth of Nations*, III, iv, 11.

27 *Op. cit.*, I, i, 11.

28 *Op. cit.*, V, i, b, 7.

29 CH. TAYLOR, « Le juste et le bien », *Revue de métaphysique et de morale*, janvier-mars 1988, p. 52.

« Sans doute, dans la suite des temps, les naturels de ces pays deviendront-ils plus forts ou ceux d'Europe plus faibles, de sorte que les habitants de toutes les différentes parties du monde parviendront à cette égalité de force et de courage qui, par la crainte réciproque qu'elle inspire, peut seule contenir l'injustice des nations indépendantes et les contraindre à respecter leurs droits mutuels. Rien ne paraît plus favorable à l'établissement d'une telle égalité de forces que cette communication mutuelle des connaissances et des moyens de perfection de tous genres, qui suit naturellement ou plutôt nécessairement un vaste et immense commerce de tous les pays du monde avec tous les pays du monde ».³⁰

A en croire ce passage, la concurrence devrait permettre d'atteindre une situation d'équilibre non seulement économique mais politique entre des forces contraires. Mais à regarder de plus près l'œuvre de Smith, on comprend en réalité que la justice politique doit être bien plutôt en amont qu'en aval de la concurrence.

2. La concurrence suppose le politique

Je l'ai mentionné, la concurrence est cette forme de marché qui contraint la liberté des plus forts à respecter la liberté des plus faibles. Autrement dit, le libéralisme suppose un Etat fort, non seulement pour organiser la concurrence, mais pour lutter contre la tendance endémique des plus puissants à s'accaparer la liberté et à reconstituer des monopoles. C'est dans ce sens assurément que Smith, parmi les premiers, plaide en faveur de l'instruction primaire publique, gratuite et obligatoire :³¹ non seulement parce qu'elle est utile socialement et cependant pas assez rentable pour être entreprise par aucun particulier, mais parce qu'elle doit compenser les inégalités sociales qui empêchent chacun de faire librement valoir ses propres capacités sur un pied d'égalité.³²

Davantage, il appartiendra à l'Etat de compenser les défaillances du marché et même ses injustices. Car si Smith estime que la concurrence est juste, il ne masque pas tous les méfaits qu'elle ne manque pas aussi d'entraîner au regard du droit naturel. Deux exemples suffiront ici à nous convaincre.

30 *Wealth of Nations*, IV, vii, c, 80.

31 *Op. cit.*, V, i, f, 57.

32 Si le maître n'est pas totalement payé par l'Etat, c'est uniquement pour qu'il ne néglige pas son métier en se reposant sur un salaire fixe indépendant de la qualité de ses prestations : cf. *Op. cit.*, V, i, f, 55.

D'après Smith, la concurrence, ne déploie ses heureux effets que grâce à la division du travail. Or, la division du travail *abrutit* les ouvriers et viole le droit naturel à l'intégrité corporelle.³³ Pour prévenir ce méfait, l'Etat n'aura semble-t-il d'autre moyen que d'exercer préalablement les facultés intellectuelles des futurs travailleurs, nouvelle tâche attribuée à l'instruction.³⁴

Autre exemple, moins dramatique sans doute, mais combien actuel, lorsque la concurrence a pour effet de léser l'humanité :

« Il est au moins un cas qui oblige à s'interroger sur la limite et sur la manière de rétablir une entière liberté d'importer des marchandises étrangères, c'est lorsque toute importation a été interrompue depuis quelque temps et qu'au moyen des droits ou prohibitions mises sur les importations des biens qui pouvaient concurrencer leurs produits, certaines manufactures particulières se sont étendues au point d'employer une main d'œuvre abondante. Dans ce cas, l'humanité peut exiger que la liberté du commerce ne soit rétablie que progressivement et lentement, et avec beaucoup de circonspection et de réserve. Si on allait supprimer d'un coup ces droits de douane et ces prohibitions, il se pourrait que le marché intérieur soit inondé de marchandises étrangères à plus bas prix, et que plusieurs milliers de nos concitoyens se trouvent tout à la fois privés de leur occupation ordinaire et de tout moyen de subsistance. Le désordre qu'un tel événement ne manquerait pas d'être serait très grand. »³⁵

A travers ces quelques exemples, Smith suggère que la concurrence juste à certains égards, n'épuise pas le sens que nous donnons à la justice. Sans doute la concurrence prend-elle pour principe l'égalité, la liberté et la réciprocité. Mais en liant l'égalité au principe qu'une personne mérite davantage si elle a contribué davantage, elle autorise qu'il y ait des gagnants et des perdants, des compétents et des non compétents, des portefaix et des philosophes, des riches et des pauvres. Or, ce qui est acceptable dans le cadre du marché ne l'est pas dans toutes les sphères de la vie sociale ni pour tous les biens à distribuer. Ajoutons à cela que la concurrence ne prend en compte la liberté que dans sa dimension économique et que la réciprocité, et l'exigence d'équité qui en découle, ne sont prises en compte que dans leur dimension économique, occultant ainsi l'enjeu politique de la justice distributive.

Autrement dit, la réduction de la justice à celle de la concurrence est dépendante d'une conception du bien dont la définition téléologi-

33 *Op. cit.*, V, i, f, 52.

34 Smith consacre ainsi deux chapitres de la *Richesse des nations* à présenter le projet éducatif lié à son modèle d'économie libérale : *Wealth of Nations*, V, i, f-g.

35 *Op. cit.*, IV, ii, 40

que reste l'apanage du philosophe ou de Dieu. Elle n'est acceptable que pour celui qui renonce à l'éthique normative pour se replier sur l'éthique descriptive, à moins qu'il n'identifie, comme Smith d'ailleurs, l'ordre de la nature et le dessein divin.

En paraphrasant la distinction qu'opère Ricœur entre éthique et morale, on pourrait donc dire que la justice de la concurrence est davantage débitrice de l'éthique que de la morale. Cette dette ne devrait pas nous choquer, pourvu que l'aspiration à la justice que porte la concurrence soit passée au crible de la norme morale, d'une norme qui prenne cette fois pour base le contrat social.

A la liberté, l'égalité et la réciprocité, telles qu'elles se présentent dans la concurrence, doivent correspondre une autre idée de la liberté, de l'égalité et de la réciprocité dont la *fairness* des partenaires rawlsiens, délibérant librement sous voile d'ignorance quant à leur sort réel dans une société réelle, pourrait être le paradigme. De ce point de vue, l'orientation antitéléologique de la théorie de Rawls s'adresse tout autant à l'utilitarisme qu'à une valorisation trop unilatérale de la justice de la concurrence. Dans la théorie déontologique de Rawls, rien n'est présupposé, du moins au niveau de la définition d'un bien qui n'est accessible que par contrat, celui-ci fût-il originaire. Ou du moins, l'appareil de la preuve apparaît comme une rationalisation de convictions sur la justice qui, sans renoncer à l'idée d'égalité et de réciprocité qui sous-tend la concurrence, lui donne un contenu plus riche que ce qu'en dit l'égalité sur le marché.

3. Concurrence et main invisible

Lucidement, Smith voit qu'il ne peut y avoir de concurrence juste sans politique et nous pouvons sur ce terrain et le suivre et le prolonger. Smith finit toutefois par abdiquer devant la subordination inéluctable du politique à l'économique qu'il était censé contrôler. Le philosophe aura beau en dépeindre tous les avantages de la justice pour la société, il se heurtera chaque fois au même obstacle : « Non seulement les préjugés du public, mais ce qui est encore plus impossible à vaincre, l'intérêt privé d'un grand nombre d'individus, y opposent une résistance insurmontable ».³⁶ Autrement, dit la justice de la concurrence ne peut se présenter qu'au titre d'utopie : « S'attendre à ce que la liberté du commerce soit jamais rendue à la Grande-Bretagne serait une aussi grande

36 *Op. cit.*, IV, ii, 43.

folie que de s'attendre à y voir jamais réalisée la république d'Utopie ou celle d'Océana.»³⁷

C'est pour échapper au cynisme ou au désespoir que Smith évoque alors la *main invisible*, figure à peine voilée de la Providence chrétienne.³⁸ C'est par elle qu'il espère sauver ultimement l'ordre du monde en même temps que la bonté de Dieu. Après tout, suggère Smith, le mal ne peut-il pas être vu comme un moyen en vue du bien et parfois même comme la force motivante du progrès ? Dans la perspective de ce retournement providentiel, la non concurrence même peut s'avérer bénéfique. Ainsi en est-il de l'injuste avidité du propriétaire :

« Une main invisible, semble forcer le riche à concourir à la même distribution des choses nécessaires à la vie, que celle qui aurait lieu si la terre les eût données en égale portion à chacun de ses habitants. Ainsi, sans en avoir l'intention, sans même le savoir, le riche sert l'intérêt social et le développement de l'espèce humaine. La Providence en partageant la terre entre un petit nombre d'hommes riches n'a pas abandonné ceux à qui elle paraît avoir oublié d'assigner un lot, et ils ont leur part de tout ce qu'elle produit. »³⁹

On repoussera sans hésiter ici la conviction prémoderne d'un ordre du monde censé donner cohérence à chaque élément qui le compose. Mais en étant conscient que la critique vaut aussi bien pour la théodicée que pour sa transposition sécularisée au marché. Or, bien souvent la science économique se contente de transférer les attributs du Dieu horloger au marché concurrentiel, figure mécanique et scientifique du nouvel ordre du monde. Le « laisser-faire » généralisé devient alors le seul moyen d'assurer une distribution équitable de la richesse et de réduire les souffrances des hommes.

4. A quel modèle de concurrence nous référons-nous ?

A partir du postulat économiste que le marché résume l'essence de la société et qu'il est la base sur laquelle l'harmonie sociale peut être pensée et pratiquée, certains réduisent l'exigence de justice à la concurrence sur le marché. Or sans même contester le positivisme et l'utilitarisme d'une telle démarche, on doit lui reprocher son incapacité à

37 *Op. cit.*, IV, ii, 43 ; V, iii, 68.

38 On oublie trop souvent que Smith conçut son système économique devant un auditoire composé essentiellement de futurs pasteurs.

39 *The Theory of Moral Sentiments* [1759], éd. A. L. Macfie & D. D. Raphael, Oxford, OUP, 1976, IV, 1, 10.

prendre en compte l'intérêt du consommateur au nom duquel la concurrence avait été promue :

1° La comparaison par le marché ne raisonne le plus souvent qu'à court terme. Lorsque le marché arbitre, par exemple, entre le coût d'une production polluante et le gain qu'elle représente, il néglige le plus souvent de considérer les effets que cette pollution risque d'avoir dans le long terme. Or il va de soi, du point de vue moral, que si une production a un effet irréversible pour les générations futures, elle ne peut être acceptée qu'avec la plus extrême circonspection. Dans un sens moins dramatique, E. Chamberlin a montré dès 1929 dans sa *Théorie de la concurrence monopolistique* que les situations de concurrence oligopolistiques étaient plus avantageuses à moyen terme qu'une pure concurrence. Dans ces situations intermédiaires, l'entrée de concurrents potentiels est certes restreinte, mais la demande peut rester relativement élastique, les participants au marché (producteurs et clients) relativement nombreux et les productions relativement substituables. Il en résulte une émulation plus féconde entre les producteurs, des économies d'échelle, la certitude de pouvoir amortir les frais de recherche par des brevets – toutes mesures qui sont au bénéfice du consommateur.

2° La concurrence ne prend en compte que les phénomènes auxquels on peut affecter un prix. Sont alors réputées simplement sans valeur économique les réalités qui n'ont pas de valeur monétaire. Or, certains *effets externes* au marché qui ne se traduisent pas par un échange monétaire ont incontestablement une grande valeur sociale. Il suffit de penser ici à deux types de biens non marchands que sont les biens publics ou l'environnement. Laissé à lui-même, le marché ne reflète que le coût privé d'une activité et non son coût pour la société. Ceux qui limitent l'action du politique à la protection de la concurrence amputent ainsi le social d'une grande part de sa complexité. Comment procurer au consommateur les biens publics (santé, éducation...), sans passer par un processus collectif de décision politique ? Quelle nécessité pousserait les entreprises à internaliser dans leurs coûts de production les nuisances qu'elles engendrent sur l'environnement ? Comment fonder sur la concurrence un principe de développement durable qui impose une certaine solidarité entre les pays et entre les générations ?

3° Plus fondamentalement encore, on contestera la réduction d'autrui à son rôle économique. Le consommateur n'est pas consommateur seulement, ni même salarié, actionnaire, ou fournisseur. Il est aussi père de famille, membre d'un club de sport, etc. La concurrence a tendance

à « coloniser le monde de la vie », ⁴⁰ incluant des réalités aussi diverses que le sport, l'éducation, la famille, les soins de santé, en proposant chaque fois des arbitrages selon un unique critère d'utilité sociale. La concurrence est par elle-même incapable de voir ce qui doit relever de sa logique et ce qui n'en relève pas. C'est ici peut-être que la critique des conceptions universalistes de la justice par les communautariens sonne le plus juste : comme acteur économique, je me dois d'enlever des parts de marché à mon concurrent ; mais comme père, je dois faire preuve d'altruisme et vous seriez sans doute choqués de me voir prendre le pain de la bouche de mon enfant ; et comme enseignant, j'ai le devoir d'aider ceux de mes étudiants qui rencontrent des difficultés, etc...

La concurrence est nourrie et sous-tendue par des valeurs profondément morales. Il est certainement souhaitable qu'elle soit préconisée, encouragée et étendue, mais à la condition qu'une instance veille à ce que la liberté soit bien celle de tous. On ne peut vouloir restaurer le système autorégulateur de l'époque de Smith qu'en étant amnésique sur l'histoire de nos sociétés occidentales qui ont douloureusement expérimenté les limites de ce système et ne sont parvenues à concilier, dans un équilibre toujours fragile, la richesse et la justice qu'en associant étroitement le libéralisme à une organisation sociale qui en compensait les méfaits. Pour reprendre la belle formule de Polanyi, un marché qui s'ajuste sur lui-même, sans référence extérieure « finit par briser l'organisation sociale qui se fondait sur lui ». ⁴¹ Dès lors qu'on refuse de donner, comme Smith, une réponse métaphysique à la concentration de la liberté entre les mains des plus forts, on doit admettre la nécessité de protéger l'égalité et la réciprocité des positions des partenaires. La concurrence a besoin d'être portée et corrigée par une justice politique à sa mesure. Tel est, aujourd'hui, le défi de la mondialisation.

40 La formule vient de Jürgen HABERMAS, *Raison et légitimité, problèmes de légitimation dans le capitalisme avancé*, Paris, Payot, 1978.

41 K. POLANYI, *La grande transformation, aux origines politiques et économiques de notre temps* [1944], Paris, Gallimard, 1983, p. 22

